

DE LA PROTHÈSE AMOVIBLE À LA PROTHÈSE FIXÉE IMPLANTO-PORTÉE

TRAITEMENT DE L'ÉDENTÉ TOTAL



Session du 10/04 au 09/06/2023

Action DPC : formation continue



385 € TTC

Réf. DPC 98902325003



7 h



Effectif max. par session : 200

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉREQUIS

Formation à destination des
CHIRURGIENS-DENTISTES EXERÇANT EN FRANCE

soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

OMNIPRATICIEN

Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ✓ définir les critères de qualité d'une prothèse amovible complète.
- ✓ comprendre la planification implantaire en fonction du stade de résorption.
- ✓ identifier les cas complexes.
- ✓ réaliser les reconstructions implanto-portées de grande étendue.
- ✓ maîtriser la maintenance.

INTERVENANT



Le **Dr Marwan DAAS** est maître de conférences en prothèse, praticien hospitalier et co-directeur du diplôme universitaire d'implantologie orale à l'Université Paris-Descartes. Docteur d'université en biomécanique, il est lauréat de l'Académie nationale de Chirurgie dentaire en 2009 pour ses travaux consacrés à la modélisation par éléments finis des traitements implantaires.

Président et fondateur de la Société française des Traitements de l'Édentement complet, il a publié de nombreux articles dans les domaines clinique et de la recherche. Il a co-écrit 3 ouvrages traitant des traitements implantaires chez l'édenté complet. Auteur de nombreuses publications et communications sur ce sujet, ses thèmes de recherche sont actuellement l'amélioration du passage à l'édentement complet, l'évolution des matériaux permettant de restaurer l'édenté complet et l'application du flux de traitement numérique à ces situations.

Il a une pratique privée à Paris, essentiellement destinée aux réhabilitations prothétiques complexes. Il donne de nombreuses conférences sur le traitement de l'édenté complet.



RÉSUMÉ

Rendre le sourire à l'édenté complet est un défi de longue date.

La prothèse amovible complète classique peut apporter une solution efficace sur le plan esthétique et fonctionnel à ces patients qui ressentent et vivent leur état buccodentaire comme un véritable handicap. Mais force est de constater une **demande croissante pour une alternative implantaire** apportant une amélioration du confort et de la qualité de vie.

De nombreuses avancées significatives permettent aujourd'hui de **traiter un nombre croissant d'indications** avec toujours plus de prévisibilité et d'offrir aux patients ce qui a été défini par Bränemark comme la "troisième dentition". Mais pour le praticien qui n'a pas l'habitude de ce type de traitement, **le choix de l'élaboration prothétique peut être source de stress et d'inquiétude.**

Naturellement, il va se poser de **nombreuses questions** :

- Comment réussir l'esthétique ?
- Quel protocole clinique adapter pour assurer un résultat prévisible pour le patient ?
- Comment analyser la résorption du patient et quel nombre d'implants utiliser ?
- Quel type d'implant doit être privilégié pour aborder ce type de situation ?
- Quelle procédure chirurgicale mettre en œuvre ?
- Doit-on systématiquement réaliser une mise en charge immédiate ?
- Quels sont les protocoles actuellement disponibles pour obtenir une prothèse provisoire ?
- Comment prévoir une prothèse implanto-portée de grande étendue ?
- Quels matériaux choisir ?
- Quid des complications et comment les gérer ?
- Quel type de maintenance réaliser ?

Le but de cette formation est de répondre à ces questions et de proposer une démarche d'élaboration prothétique adaptée quel que soit le type de prothèse nécessaire pour traiter un édenté complet.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS

- Articles à lire et à télécharger
- Cas cliniques
- Diaporamas commentés (vidéos)
- 2 questionnaires d'autoévaluation
- Forum d'échange avec le formateur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation



La comparaison des résultats du questionnaire initial avec ceux du questionnaire final permet aux participants de mesurer l'acquisition de leurs nouvelles connaissances. Les participants sont également invités à répondre à une enquête de satisfaction et à laisser leurs commentaires.

MODALITÉS DE VALIDATION

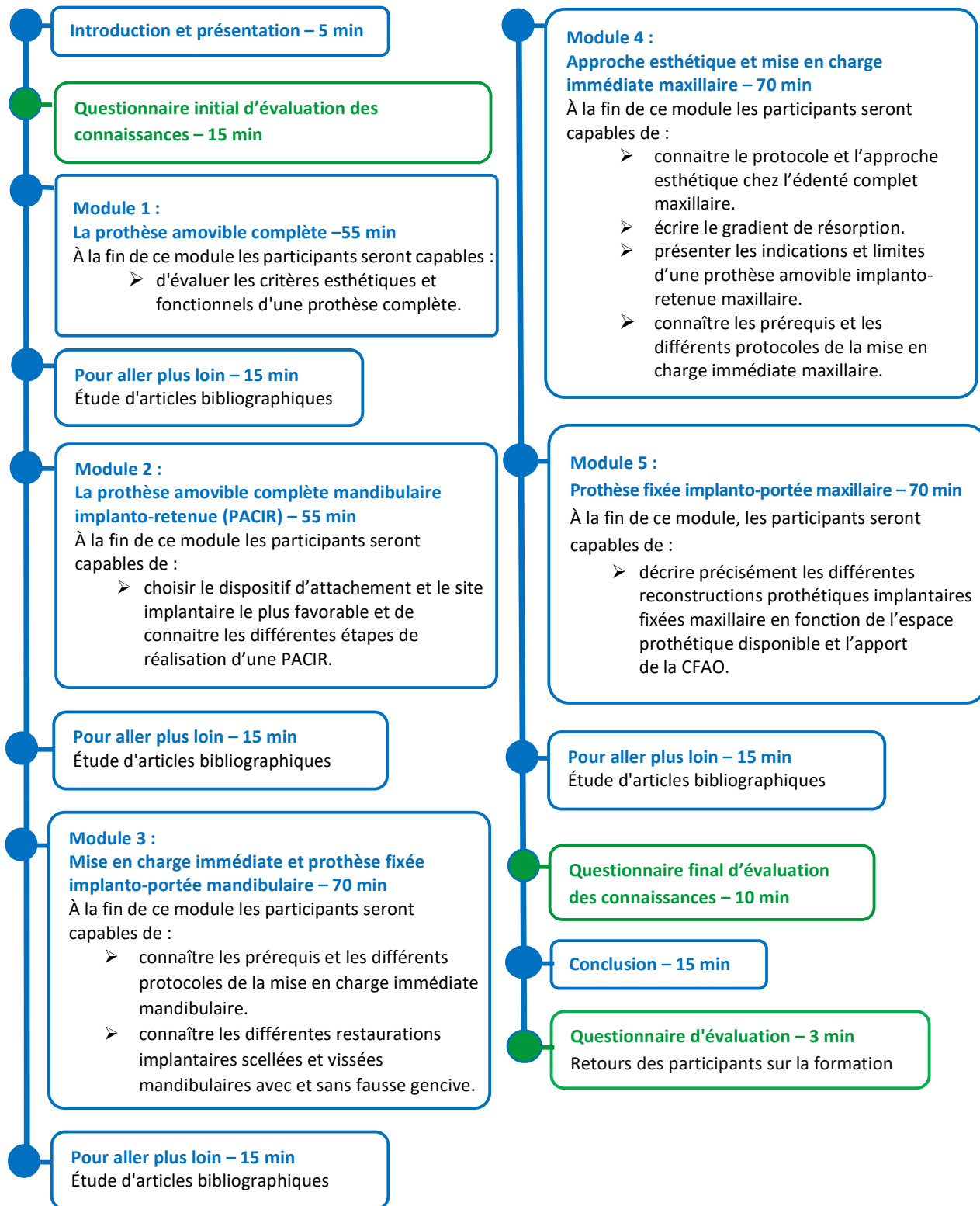


La formation est validée lorsque le participant l'a suivie dans sa globalité.



Les attestations de fin de formation sont déposées, après clôture de la formation, dans les espaces personnels ADF des participants ayant terminé leur formation.

DÉROULÉ DE LA FORMATION



MODALITÉS PRATIQUES



Durée : 7 heures

à suivre à son rythme et à compléter avant la date de fin de session.



Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles auprès d'ADFPC-Formation ? Nous vous invitons à contacter par mail notre référent handicap Johanne Arondal avant de vous inscrire johanne.arondal@adf.asso.fr

FRAIS D'INSCRIPTION 385 €



Inscription

en ligne uniquement
sur formationdpc.adf.asso.fr

➤ pour la session du 10/04 au 09/06 : du **8 mars au 11 avril**

Contact



contact@adfdpc-formation.fr



01.58.22.17.20

PRISE EN CHARGE



Les **CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX** (installés ou remplaçants thésés) et/ou **SALARIÉS DE CENTRES DE SANTÉ CONVENTIONNÉS, EXERÇANT EN FRANCE** (métropole et DOM)

sont éligibles à une **prise en charge par l'ANDPC de 227,50 €** (versés à ADFDPC-Formation au titre des frais pédagogiques) lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- ✓ disposer du nombre d'heures nécessaires dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr)
- ✓ être inscrit à la formation auprès d'ADFPC-Formation.
- ✓ être inscrit à la formation auprès de l'ANDPC.
- ✓ suivre la formation dans son intégralité.
- ✓ remplir à l'issue de la formation l'attestation sur l'honneur de participation.

Après sa formation, le praticien **percevra une indemnisation de 157,50 € versée par l'ANDPC** sur son compte. ADFDPC Formation prélèvera l'équivalent de ce montant sur la carte bancaire enregistrée lors de l'inscription, au titre de ses frais d'organisation.



Pour les **SALARIÉS HOSPITALIERS**, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.